



## LPPR : les raisons de la COLÈRE

Le dossier qui vous est proposé aujourd'hui est un point d'étape sur le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). En effet, à ce stade, il est encore nécessaire de fonder nos analyses sur le contenu des trois rapports préparatoires et, en contrepoint, sur les propositions du SNESUP. Après en avoir rappelé le contexte politique, nous vous proposons de passer en revue ces rapports, de faire le lien avec les autres réformes en cours, de revenir sur les comparaisons internationales mises en œuvre par les défenseurs du projet de LPPR et, enfin, de poser les jalons d'une autre loi de programmation.

**Ce projet de loi s'inscrit dans un cadre plus large de transformation néolibérale de l'enseignement supérieur et de la recherche** auquel nous continuerons à opposer la revendication d'une loi de programmation plus ambitieuse, à même de conforter le service public dans ce qu'il représente symboliquement, la défense de l'intérêt général, et matériellement, des personnels dont les statuts leur permettent d'exercer leurs métiers en toute liberté. Ce dossier vient compléter l'ensemble de la documentation mise à jour sur notre site\* et doit servir d'outil à l'information de l'ensemble de nos collègues et aux mobilisations qui se structurent dans les établissements et prennent de l'ampleur à l'heure où nous écrivons ces lignes (multiplication de motions de facultés, départements, laboratoires, etc.), à la fois au niveau local et au niveau national. ■

---

Dossier coordonné par le **SECTEUR RECHERCHE**

---

\* [www.snesup.fr/rubrique/loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche](http://www.snesup.fr/rubrique/loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche).

# Une énième loi sur la recherche française ? Pour quoi ? Pour qui ?

**Le SNESUP propose un regard sur l'évolution de la recherche au cours des vingt dernières années et sur la manière dont les propositions gouvernementales de transformation de la recherche répondent à des objectifs masqués, traversés par une absence d'intérêt pour le bien commun qui doit être dénoncée.**

Par **HEIDI CHARVIN**,  
membre du secteur Recherche et de la CA

L'affichage gouvernemental du chantier loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) est d'une simplicité désarmante : transformer la recherche française d'aujourd'hui, déclinante, voire obsolète, pour la propulser vers les plus hautes excellences de demain. Si le SNESUP, tout comme la communauté des chercheurs, soutient la démarche visant à remettre en route la recherche publique-privée française, ses attendus sont diamétralement opposés. Quels sont les véritables objectifs du gouvernement auxquels le SNESUP s'oppose ? Antoine Petit, PDG du CNRS, dans une tribune du 26 novembre 2019 dans *Les Échos*, a lâché un point, jusqu'alors tabou, du véritable dessein qui se cache derrière le dispositif : « *Il faut une loi ambitieuse, inégalitaire – oui, inégalitaire, une loi vertueuse et darwinienne, qui encourage les scientifiques, équipes, laboratoires, établissements les plus performants à l'échelle internationale, une loi qui mobilise les énergies.* »

## UN PROJET DE LOI ANTICONSTITUTIONNEL ?

Sans doute oui (*lire la suite du dossier*), mais ce n'est pas nouveau ! Tout a démarré il y a bientôt vingt ans, avec le processus de Bologne de juin 1999, qui acte la marchandisation des savoirs européens\*. Ce projet mercantile attaque un des derniers bastions qui avaient échappé à l'emprise néolibérale. Depuis, il n'a cessé de se poursuivre, à commencer par la stratégie de Lisbonne de 2000 qui pose la pierre angulaire du dispositif : inféoder la production du savoir dans l'enseignement supérieur et la recherche à la demande du marché... Dès lors, la génération de connaissances en formation et en recherche va être assujettie au diktat économique. Deux axes de déploiement du dispositif s'avèrent cruciaux : (1) rendre les institutions de production de la connaissance plus fécondes en savoirs marchandisables (survalorisation de la recherche appliquée et du transfert de technologie au détriment de la recherche fondamentale) ; (2) orienter la production du savoir vers les secteurs économiques porteurs (essentiellement l'industrie). Les missions étatiques ne seront plus de donner accès à la connaissance

à l'ensemble de la communauté européenne (procédure égalitaire) mais d'identifier les forces économiques (l'excellence) dans chacun des secteurs disciplinaires en vue de renforcer leur production et d'en extraire un profit. Pour ce faire, il faut instaurer le principe fondateur du modèle néolibéral : la mise en concurrence, permettant de trier le bon grain de l'ivraie.

## LA TRANSFORMATION NÉOLIBÉRALE DE L'ESR

En France, l'ESR se transforme conséquemment :

- L'Agence nationale de la recherche (ANR) de 2005 désaxe la recherche du modèle de fonctionnement sur crédits récurrents attribués aux laboratoires (modèle français) vers un modèle fonctionnant sur projets « individuels » (anglo-saxon). Valérie Pécresse reconnaît en son temps son objectif : identifier par mise en concurrence les 20 % de chercheurs haut de gamme puis centrer les moyens alloués sur ces chercheurs et les institutions dont ils dépendent, plutôt que de les répartir sur l'ensemble de la communauté scientifique, dans un procédé naïvement égalitaire ;
- la loi dite du « Pacte pour la recherche » de 2006 donne naissance à l'agence d'évaluation AERES (devenue depuis le HCERES) et aux PRES (introduisant une porosité entre public et privé, entre établissements français et étrangers et, enfin, entre statuts juridiques des établissements) ;
- la loi relative aux libertés des universités (LRU) de 2007 acte leur autonomie, marché de dupe vers un changement progressif de statut des personnels et leur soumission à la loi du marché ;
- plus dernièrement, le renforcement du crédit d'impôt recherche (CIR) et des partenariats de recherche public-privé (PPP) a amplifié l'assujettissement de la recherche publique à la recherche privée et l'assèchement de la recherche fondamentale. La formation, avec une baisse continue des moyens financiers et humains alloués, est la plus grande perdante du processus !

Si, pendant vingt ans, les organisations syndicales ont réussi à freiner le projet de marchandisation des savoirs, et plus particulièrement l'inégalité de moyens formation-recherche entre établissements, le projet LPPR est une attaque d'un autre acabit. C'est un projet de loi capitaliste et antisocial parmi les plus aboutis depuis l'après-guerre ! ■

**Le projet LPPR est un projet de loi capitaliste et antisocial !**

\* [Campus.attac.org/IMG/pdf/dossier\\_strategie\\_de\\_Lisbonne\\_-\\_processus\\_de\\_Bologne.pdf](http://Campus.attac.org/IMG/pdf/dossier_strategie_de_Lisbonne_-_processus_de_Bologne.pdf)

# Rapport GT1 : financement de la recherche

Le groupe de travail n° 1 avait pour thématique la recherche sur projet, le financement compétitif et le financement des laboratoires. Il a été piloté par des personnalités connues de l'ESR : Cédric Villani, médaille Fields et député En Marche !, Antoine Petit, PDG du CNRS, et Sylvie Retailleau, présidente de l'université Paris-Saclay.

Par **ALEXANDRE ZIMMER**,  
coresponsable du secteur recherche,  
et **MAXIME AMBLARD**

Le rapport proposé par ce groupe procède à des constats qui font largement consensus dans le milieu de l'ESR : les équipes de recherche sont épuisées par un fonctionnement basé sur les appels à projets (AAP) dans un environnement largement sous-doté en crédits récurrents. Comme tout le monde est d'accord sur les constats, les auteurs du rapport demandent des augmentations du budget consacré à la recherche et expliquent ce qu'il faut en faire. Du haut de leur haute connaissance de la technocratie académique et de la qualité de leurs recherches, ils font des propositions qui deviennent des arguments de fait. Pourtant, ce qu'ils proposent est clairement l'implémentation d'une vision politique de la concurrence.

## COMITÉ THÉODULE

Le GT préconise une nouvelle organisation qui confierait la définition de la stratégie de recherche au premier ministre via un nouveau « comité Théodule ». Cette organisation va dans le sens d'une autonomie encore plus accrue des universités. Le rapport dit explicitement que si les budgets doivent être augmentés, l'investissement doit se faire de manière « rentable » auprès des seules universités intensives et compétitives au niveau mondial. La hiérarchisation des universités en fonction de leurs niveaux de recherche est donc un préalable pour ce groupe de travail. Ainsi une part significative du rapport cherche à justifier les mécanismes lui permettant de mettre en place cette vision. Pour cela, on retrouve des propositions fort peu novatrices : le maintien ou la consolidation des CIR, HCERES et ANR. Pourtant, l'ANR d'aujourd'hui paraît peu à même de

remplir son rôle. Le GT propose plusieurs scénarios d'augmentation de son budget, ce qui implique de conserver une part toujours trop importante de financement sur projet au détriment des budgets récurrents. C'est aussi des miettes d'*overheads* proposées aux établissements, dont le montant pourrait être compris entre 15 % et 25 % du montant de l'aide ANR.

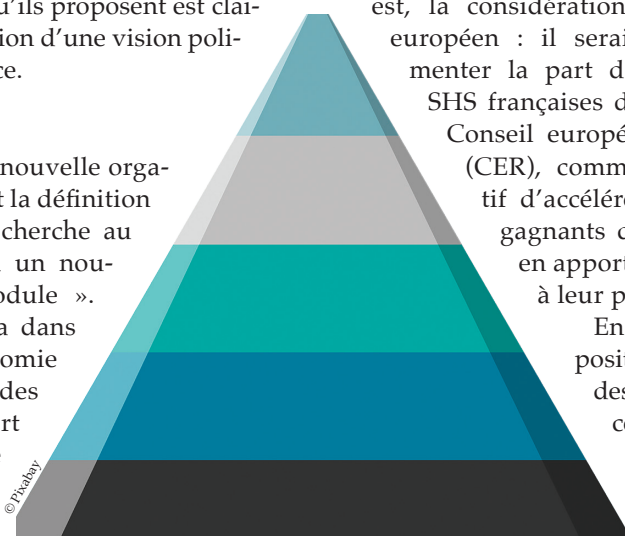
## UNE RECHERCHE À PLUSIEURS VITESSES

Il ne faut pas se tromper ! Le GT est loin de proposer une augmentation du budget de la recherche pour tous. Il demande d'acter dans nos modes de fonctionnement une recherche à plusieurs vitesses où ceux qui sont déjà visibles recevront le plus. Une preuve en est, la considération donnée au Graal européen : il serait impératif d'augmenter la part de marché (*sic*) des SHS françaises dans les lauréats du Conseil européen de la recherche (CER), comme il serait impératif d'accélérer les carrières des gagnants de bourse CER tout en apportant un abondement à leur projet.

En arrière-plan des propositions de bon sens et des constats partagés, ce rapport propose d'instaurer une vision idéologique, pour le coup pas du tout partagée par une majorité des collègues, et bien orthogonale à de

nombreux travaux empiriques sur l'enseignement et la recherche, où cette dernière s'améliorerait dans un environnement compétitif et où les conséquences de l'évaluation reposeraient sur les chercheurs eux-mêmes. En attendant, la prochaine fois que vous souhaitez jouer à déposer un projet ANR, préparez-vous à inclure l'indice TRL de votre projet : l'indice de *technology readiness level*, son dernier échelon étant le *successful user deployment in real life*. Tout est dit. ■

*Le rapport dit explicitement que si les budgets doivent être augmentés, l'investissement doit se faire de manière « rentable » auprès des seules universités intensives et compétitives au niveau mondial.*



Hiérarchisation des universités en fonction de leur niveau de recherche, un préalable pour ce groupe de travail.

# Rapport GT2 : attractivité des emplois et des carrières scientifiques

**Le GT2 ne pouvait se dispenser de proposer une augmentation sérieuse des rémunérations tant cette condition est indispensable pour relancer l'emploi scientifique. Mais, se situant d'ores et déjà dans le cadre de la réforme des retraites, il l'envisage uniquement par la voie indemnitaire, donnant d'une main ce qui serait pris de l'autre (cotisations retraites, heures complémentaires). Il exploite l'occasion pour faire passer en contrepartie l'extension des recrutements contractuels, des modifications des statuts et des conditions de travail pour prolonger les politiques qui ont dégradé la situation de l'ESR et l'attractivité de ses métiers.**

Par **PHILIPPE AUBRY**, secrétaire général adjoint, et **JACQUES HAIECH**, membre de la Commission administrative

**L**e rapport commence par dresser des constats sur la situation déplorable de l'emploi scientifique en France, des carrières et des rémunérations qui détournent les jeunes de la recherche. Il ne fait ainsi que rejoindre les constats déjà faits par de nombreux acteurs, notamment le SNESUP, par exemple à travers ses interventions et motions au Cneser sur l'état de l'emploi scientifique<sup>1</sup>.

Lors des réunions de concertation à l'automne dernier, le SNESUP a rebondi sur ces constats en soulignant que le niveau de qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche ne s'est heureusement pas dégradé dans les mêmes proportions que la réduction des moyens et les conditions faites aux personnels (y compris leurs conditions de travail au quotidien), et que c'est grâce à l'implication de la grande part des enseignants-chercheurs (EC), enseignants, chercheurs. Cela montre l'inanité du « toujours plus de compétition » qui guide la politique RH dans notre ministère depuis des années. Le risque est que la majorité des EC, qui subissent une absence totale de reconnaissance de leur travail, finissent par baisser les bras. De plus, cela se traduit par une augmentation de la souffrance au travail qui ne serait qu'amplifiée par les solutions proposées dans ce rapport.

## CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS

Les traitements indiciaires ont perdu beaucoup de pouvoir d'achat depuis trente ans sous l'effet du gel du point d'indice et de l'augmentation des cotisations sociales. Pour les EC, cette perte n'a pas été compensée, ne serait-ce que partiellement, par des contreparties indemnitaires, à la différence de la plupart des corps de fonctionnaires. La mise en œuvre du projet de système de retraites par points les soumettrait à la double peine : la baisse du niveau de vie pendant la carrière se prolongerait par une baisse du niveau de pension.

Pour augmenter la rémunération des enseignants-chercheurs et chercheurs, le rapport propose de porter progressivement le taux moyen de leur régime indemnitaire<sup>2</sup> à 46 % du traitement brut. Ce taux est en dessous de 15 % actuellement. Le rapport chiffre à 2,41 Mds€/an l'augmentation budgétaire résultant à terme de cette opération. La situation salariale resterait pourtant encore en retrait par rapport aux corps comparables puisque ceux-ci bénéficient d'un taux de régime indemnitaire plus élevé (64 % pour les ingénieurs de l'État).

Et il est proposé que les primes individualisées représentent jusqu'à un tiers de l'enveloppe indemnitaire globale. Si le rapport chiffre à 2,41 milliards d'euros (Mds€) par an l'augmentation budgétaire due à cette revalorisation pour les titulaires et les contractuels, la somme ne représente qu'une part des économies attendues dans notre ministère après la réforme des retraites : la baisse des taux de cotisations pour la pension civile y réduirait en effet la masse salariale de 4 Mds€/an.

Le SNESUP a rappelé sa revendication de revalorisations indiciaires avec des carrières culminant en hors-échelle C pour les maîtres de conférences (MCF), en hors-échelle F pour les professeurs (PR). Il s'agit de reconnaître le doctorat exigé au recrutement et de réajuster leurs grilles indiciaires par rapport à celles de corps d'administrateurs, d'ingénieurs... revalorisées avant 2015. Améliorer uniquement le début de carrière est nécessaire mais insuffisant.

Le SNESUP a insisté sur la nécessité d'assurer une meilleure fluidité dans le parcours de carrière. Il n'est pas besoin de loi pour cela. Le principe affirmé dans le protocole PPCR d'un parcours sur au moins deux grades pour tous les fonctionnaires n'est toujours pas appliqué pour les EC. Les blocages de carrière affectent particulièrement les maîtres de conférences : plus d'un sur quatre est au dernier échelon de la classe normale au moment du départ à la retraite. Quant à ceux qui détiennent une habilitation à diriger les recherches et sont

*Le SNESUP a insisté sur la nécessité d'assurer une meilleure fluidité dans le parcours de carrière.*

1. [www.snesup.fr/article/intervention-des-syndicats-de-la-fsu-au-cneser-du-15-janvier-2019](http://www.snesup.fr/article/intervention-des-syndicats-de-la-fsu-au-cneser-du-15-janvier-2019).

2. Les primes et les rémunérations accessoires, incluant les heures complémentaires.



qualifiés aux fonctions de PR, l'accès à ce corps leur est bien trop souvent barré par l'insuffisance de postes. Le SNESUP a enfin rappelé sa demande de 2017 que le dernier échelon de la hors-classe des MCF soit accessible à l'ancienneté.

### CONDITIONS D'EMPLOI

Le rapport dessine un modèle à forte coloration contractuelle qui, à l'opposé des déclarations des auteurs, accentuerait la précarité déjà trop présente dans notre secteur. Le SNESUP refuse la perspective de scientifiques majoritairement recrutés pour des durées limitées, avec des débuts de carrière contractuels qui s'allongent, des contrats de projet qui dépasseraient le plafond de six ans, obligés de penser en permanence à la recherche de leur prochain contrat de travail, subissant le chômage lorsque leur thème de recherche ne sera plus d'actualité. On sait la difficulté en général de retrouver un emploi passé un certain âge. Qu'en sera-t-il pour les chercheurs de 45 ou 50 ans après un contrat de projet d'une durée de dix ou douze ans ?

Le SNESUP a exprimé son désaccord avec le projet de contractuels *tenure tracks*, nouvelle dérogation aux statuts de la fonction publique. La création de voies d'accès différentes au corps des professeurs d'université conduira à des déroulements de carrière inégalitaires au sein de ce corps, à l'instar de la situation dans les disciplines juridiques, économiques et de gestion avec l'agrégation du supérieur.

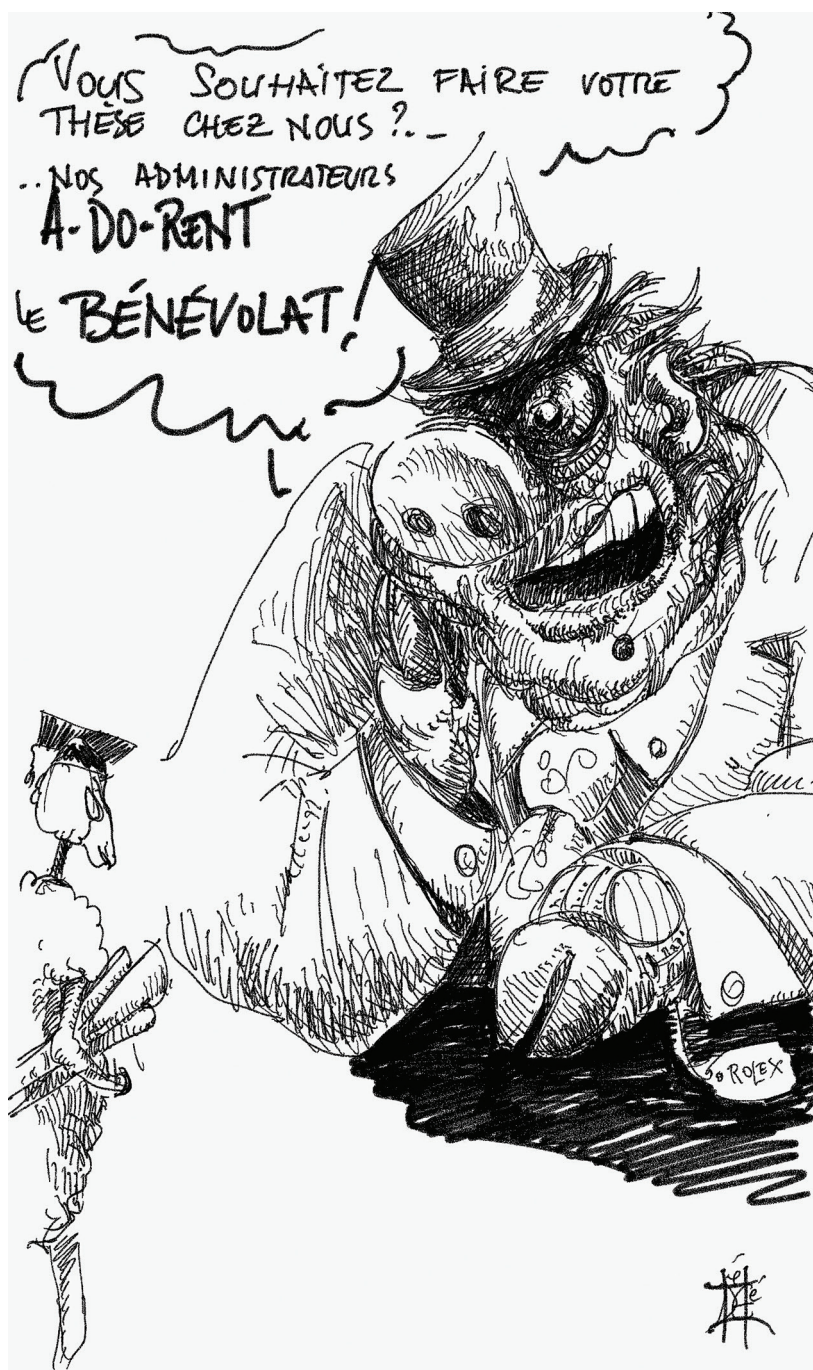
Regrettons que le rapport ait fourni l'occasion de relayer une fois de plus la seule voix des détracteurs de la qualification alors que les organisations représentatives du personnel se sont largement prononcées pour son maintien.

En ce qui concerne les doctorants et les jeunes docteurs, le SNESUP a exprimé le besoin d'en finir avec les situations de précarité importante et durable des jeunes chercheurs qu'on connaît, et d'agir dans l'immédiat sur les points suivants :

- augmenter le nombre de contrats doctoraux, avec étude d'un fléchage disciplinaire ;
- détecter, accompagner et résoudre les situations de non-financement ;
- réserver les vacances aux professionnels dont l'activité hors enseignement leur assure des moyens d'existence et permet une réelle contribution de leur expérience professionnelle aux formations ; en particulier, les doctorants qui ne sont pas doctorants contractuels devraient pouvoir assurer leurs éventuelles fonctions d'enseignement dans le cadre d'un contrat de travail afin de bénéficier d'un minimum de dispositions sociales protectrices.

### OBLIGATIONS DE SERVICES

Ce n'est certainement pas dans l'objectif de renforcer l'attractivité de nos métiers que le rapport suggère certaines modifications statutaires, parmi elles :



- modulation des services sans besoin d'un accord de l'intéressé ;
- décompte du service non plus en volume horaire mais selon le nombre de crédits ECTS des enseignements ;
- suppression de la référence aux 192 hTD et répartition du volume d'heures à consacrer à ses différentes missions décidée par exemple au niveau de l'UFR.

Le SNESUP a marqué une vive opposition à ces mesures qui ne visent qu'à alourdir le travail d'enseignement de la majorité des EC pour faire face aux besoins en formation croissants. Le rapport lui-même avoue en attendre la disparition du paiement d'heures complémentaires. Là encore, les collègues seront mis à contribution pour financer leurs propres augmentations indemnitaires. ■

**Le SNESUP refuse la perspective de scientifiques majoritairement recrutés pour des durées limitées.**

# Rapport GT3 : recherche partenariale et innovation

Enfin, le troisième rapport est le moins disruptif. Quand une commission a pour intitulé « Innovation et recherche partenariale », on n'est pas surpris qu'elle propose de faire profiter les entreprises privées au maximum de la force de recherche publique. On aurait pu imaginer que la notion de partenariat s'entende entre le monde de la recherche et la société, ou avec les collectivités territoriales, du moins au service des citoyens. Mais ce n'est clairement pas l'angle choisi par cette commission. Il s'agit ici de positionner le monde de l'entreprise à tous les étages de la recherche.

Par **ALEXANDRE ZIMMER**, coresponsable du secteur recherche, et **MAXIME AMBLARD**

Le groupe de travail s'attaque en premier aux doctorants. Il préconise une « *exposition* » des doctorants au monde de l'entreprise par des stages et des formations. Les écoles doctorales seraient récompensées financièrement en fonction de leur taux d'insertion professionnelle. Il s'agirait d'un véritable changement de nature qui ne serait plus à et par la recherche, mais une formation à l'entreprise.

Le groupe de travail appréhende les chercheurs et les enseignants-chercheurs à la fois au niveau individuel et au niveau collectif. Au niveau individuel, comment pourrions-nous être tournés vers l'innovation si les meilleurs d'entre nous ne le sont pas ? Ainsi il propose une voie spécifique à l'innovation pour les nominations à l'Institut universitaire de France (IUF) – ou comment le système s'auto-organise ! Au niveau collectif, nous pourrions voir la présence systématique d'industriels ou de collègues engagés dans ce type de relation dans toutes les commissions d'évaluation. Ainsi s'il n'est pas exigé de porter ce type de recherche, aucun avancement ou projet ne pourrait être accepté sans ! Une drôle de manière de nous imposer leur vue en leur demandant leur aval. Enfin, les établissements les plus investis dans ce type d'activité pourraient recevoir

des abondements sur leur budget. Le principe selon lequel seuls les gagnants peuvent gagner serait définitivement acquis.

## CHANGER LA GESTION DES RELATIONS PARTENARIALES

Le GT propose aussi de changer la gestion actuelle des relations partenariales. Les sociétés d'accélération du transfert de technologies (Satt) actuelles dysfonctionnant, ou du moins ne parvenant pas à un résultat assez probant, elles disparaîtraient au profit de... pôles universitaires d'innovation (PUI). Le changement principal résiderait dans leur évaluation qui ne devrait plus se faire sur leur capacité à faire des profits mais sur leur contribution au développement de l'économie française.

Le comité propose d'incarner les enjeux de l'innovation dans quelques grands défis sociétaux pilotés par un secrétariat d'État et une agence de moyens. Le paysage de l'ESR n'étant pas assez pourvu en institutions, il serait bon d'en ajouter une ! Doit-on également comprendre que l'Agence nationale de la recherche (ANR), agence principale de moyens de l'État pour la recherche, n'est pas capable de s'emparer de ce type de question ? Ce qui est sûr, c'est que le rattachement de la recherche à l'enseignement supérieur et la recherche ne suffit pas à cette commission. Il faut inclure l'industrie très directement dans le pilotage de la recherche.

## FINANCEMENT PUBLIC IMPORTANT DE LA R&D PRIVÉE

Enfin, le plus étonnant dans ce rapport, c'est que l'argent ne manque pas. Il est disponible en quantité importante tant qu'il s'agit de financer du travail de recherche à destination des entreprises, comme par le doublement du nombre de conventions Cifre. Le rapport pointe que la France est l'un des pays de l'OCDE où le financement public de la R&D privée est le plus élevé (1,42 % du PIB) et en forte croissance. Complété par la R&D publique (0,78 %), l'effort global à 2,2 % reste toutefois en retrait par rapport à d'autres puissances (2,74 % aux États-Unis, 2,94 % en Allemagne, 3,14 % au Japon, 4,23 % en Corée du Sud). ■

L'argent est disponible en quantité importante tant qu'il s'agit de financer du travail de recherche à destination des entreprises.

Le GT3 propose une voie spécifique à l'innovation pour les nominations à l'IUF.



© Pixabay



# Le chaînon manquant

**Le projet de LPPR doit être appréhendé à la lumière de l'ensemble des réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) et de la fonction publique portées par l'actuel gouvernement. Vue ainsi, la LPPR apparaît comme le dernier acte de la destruction programmée de l'ESR public. C'est parce que nous sommes attachés au service public que nous considérons dès lors qu'elle n'est qu'une parodie de loi de programmation budgétaire.**

Par **CHRISTOPHE VOILLIOT**,  
cosecrétaire général

## LES QUATRES PLAIES DE L'ESR

Le projet de LPPR vient s'ajouter à l'ordonnance de 2018 sur les regroupements, à la loi de transformation de la fonction publique de 2019 et s'inscrit dans un jeu de faux-semblants vis-à-vis du projet de réforme des retraites<sup>1</sup>. C'est pourquoi l'avant-projet de loi fait explicitement référence à la LPPR dès l'article 1<sup>er</sup> : « Le gouvernement s'est engagé à ce que la mise en place du système universel s'accompagne d'une revalorisation salariale permettant de garantir un même niveau de retraite pour les enseignants et chercheurs que pour des corps équivalents de même catégorie de la fonction publique [...] Cet engagement sera rempli dans le cadre d'une loi de programmation dans le domaine de l'éducation nationale et d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche. » Ce lien explicite a été jugé contraire à la Constitution par le Conseil d'État dans son avis rendu public le 24 janvier<sup>2</sup>. La référence à une future loi de programmation y est considérée comme une injonction au gouvernement de déposer un projet de loi, injonction que la jurisprudence du Conseil constitutionnel considère comme contraire à la Constitution (décision n° 89-269 du 22 janvier 1990).

Ensemble, ces quatre textes formeront le cadre législatif de l'ESR à la sauce Macron, c'est-à-dire une réforme bien plus conséquente que la LRU de 2007 ou la loi dite « Fioraso » de 2013. Si l'inspiration générale demeure semblable, en particulier au niveau des outils, la méthode, elle, a changé. Les réformes menées depuis 2017 visent à instaurer de manière définitive une forme de compétition permanente entre individus et un asservissement des institutions publiques aux desiderata des entreprises privées.

## LES MORCEAUX DU PUZZLE

Pourquoi ce gouvernement a-t-il procédé ainsi ? Pour deux raisons. Premièrement, parce qu'un texte unique aurait eu l'inconvénient de focaliser les critiques et de dévoiler

trop rapidement ses véritables intentions alors même que ces dernières avaient été révélées par les « MacronLeaks » au cours de la campagne présidentielle de 2017<sup>3</sup>. Deuxièmement, parce que la « casse institutionnelle » était un préalable indispensable aux évolutions législatives et réglementaires à suivre. En effet, sans les Comue expérimentales et les universités-cibles où sombre la démocratie universitaire, sans la neutralisation des instances de représentation des personnels, la LPPR ne pourrait s'appliquer avec toute la sévérité attendue. Quant à la promesse d'une augmentation du budget de la recherche, dont nul au sein de la FSU ne conteste l'urgence et la nécessité, elle demeure connectée à un double impératif. Impératif discursif d'une part, bien illustré par les propos assumés d'Antoine Petit<sup>4</sup>, qui consiste à faire de la compétition le ressort unique des métiers de l'enseignement et de la recherche. Impératif pratique de l'autre, qui consiste à détruire les statuts des personnels afin qu'ils ne puissent plus désormais s'identifier à des corps de fonctionnaires au service de l'intérêt général mais se comportent comme des étoiles filantes perdues dans l'immensité de l'espace macronien.

## HOLD-UP SUR NOS PENSIONS

À quoi peut bien servir une prime ? À récompenser la docilité vis-à-vis des injonctions managériales, c'est une évidence et cette dimension est bien présente dans le projet de LPPR. Mais les primes peuvent aussi servir à compenser – jamais autant que nécessaire bien entendu – la formidable baisse de nos pensions de retraite qui se profile. Renforcer « l'attractivité des carrières » des nouveaux entrants tout en leur préparant des lendemains indigents, il fallait oser. On a connu des gouvernements plus astucieux, mais comme disait Jacques Chirac, jamais à court de formules à même de justifier l'impunité des dominants : « Plus la ficelle est grosse, plus la machine fonctionne. » Et si on arrêtait la machine pour en construire une autre, plus généreuse, plus inclusive et orientée vers la recherche du bien commun ? ■

**Les réformes menées depuis 2017 visent à instaurer de manière définitive une forme de compétition permanente entre individus et un asservissement des institutions publiques aux desiderata des entreprises privées.**

1. Voir le dossier du précédent numéro : [www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-680-681-decembre-2019-janvier-2020](http://www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-680-681-decembre-2019-janvier-2020).

2. Projet de loi instituant un système universel de retraite NOR, SSAX1936438L/Rose-1 : [www.conseil-etat.fr/ressources/avis-aux-pouvoirs-publics/derniers-avis-publics/avis-sur-un-projet-de-loi-organique-et-un-projet-de-loi-instituant-un-systeme-universel-de-retraite](http://www.conseil-etat.fr/ressources/avis-aux-pouvoirs-publics/derniers-avis-publics/avis-sur-un-projet-de-loi-organique-et-un-projet-de-loi-instituant-un-systeme-universel-de-retraite).

3. [wikileaks.org/macron-emails](http://wikileaks.org/macron-emails).

4. [www.snesup.fr/article/politique-de-sites-des-regroupements-chaotiques-vrs-ndeg-419-octobre-novembre-decembre-2019](http://www.snesup.fr/article/politique-de-sites-des-regroupements-chaotiques-vrs-ndeg-419-octobre-novembre-decembre-2019).

# Des modèles internationaux ambivalents

L'herbe n'est pas plus verte ailleurs, loin s'en faut. La précarisation et la néolibéralisation à l'œuvre partout dans le monde fragilisent tout autant qu'en France l'enseignement supérieur et la recherche, avec des conséquences aussi désastreuses sur l'emploi et les conditions de travail des universitaires.



© Leti/CC BY-SA 3.0

En Allemagne, la loi WissZeitVG de 2016 a largement contribué à l'état de dégradation de la recherche (ici, le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche, à Bonn).

*Il nous faudra sûrement des années pour reconstruire un paysage sain, efficace en termes de recherche et d'avancées collectives.*

Par **ARNAUD LE NY**,

membre de la Commission administrative

Tout comme en France, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche étrangers subissent de plein fouet les phénomènes de précarisation et de néolibéralisation dont l'intensité fluctue au gré des changements de gouvernement. La complexité des situations, en Europe ou ailleurs, est telle qu'il est très difficile de décrypter ce qu'il se passe dans chacun des pays, comme on le ressent souvent en échangeant avec des collègues lors de congrès ou de collaborations. Il n'est pas rare d'ailleurs de constater des visions différentes de leur propre système de recherche lorsque l'on se retrouve face à deux compatriotes d'un pays ayant subi une de ces offensives, comme en France d'ailleurs.

## DES SAIGNÉES PHÉNOMÉNALES

Parmi les modèles possibles pour cette LPPR dont on ne connaît encore réellement la portée et les détails, mais que trop l'idéologie dominante, le sempiternel modèle allemand semble le plus pertinent. Dans la VRS n° 418<sup>1</sup>, un article du syndicat partenaire Gewerkschaft Erziehung und Wissenschaft (GEW, Syndicat de l'éducation et des sciences) décrit une évolution vers l'excellence qui a déjà servi de modèle à nos PIA et autres regroupements, et dresse un portrait apocalyptique de l'état de la recherche allemande après l'un des derniers épisodes, la loi WissZeitVG de 2016. Comme il est indiqué dans le communiqué de presse du SNESUP du 26 novembre 2019, « Cneser plénier : le crépuscule des Comue »<sup>2</sup>, après la mise en œuvre

de cette loi qui ressemble fortement aux prémices de la LPPR, 90 % des employés de la recherche universitaire et 95 % des chercheurs et des chercheuses de moins de 45 ans occupent un emploi à durée déterminée. La moitié des contrats de travail dans les instituts de recherche ont une durée inférieure à un an. Dans la recherche allemande en 2019, tel un modèle LPPR post-Index poussé à l'extrême, après des années de CDD de chantier/projet, on devient professeur ou on abandonne, remplacé par d'autres. Plutôt que modèle pour nous, ce cas allemand ne semble pas unique. Des saignées phénoménales au gré des retours au pouvoir des libéraux semblent se dérouler, ou s'être déroulées, dans de nombreux pays au monde, en Argentine depuis 2015<sup>3</sup>, en Italie depuis des lustres<sup>4</sup>, en Écosse où de nombreuses mobilisations voient le jour<sup>5</sup>, en Irlande<sup>6</sup> ou au Portugal suivant un calendrier à peu près semblable au nôtre avec un peu d'avance<sup>7</sup>. Espérons que les effets de la LPPR ne soient pas aussi désastreux, et qu'ici comme ailleurs des réponses politiques collectives permettent de relever tout ça et de préserver la prochaine génération d'enseignants-chercheurs.

## SACCAGE GÉNÉRALISÉ

D'autres lois du même acabit ont commencé à saccager les paysages de l'ESR aux Pays-Bas, en Finlande, en Hongrie, en Pologne, en Amérique latine, en Asie et en Afrique au gré des dérives néolibérales, et parfois des coups d'État comme au Brésil. Il nous faudra sûrement des années pour reconstruire un paysage sain, efficace en termes de recherche et d'avancées collectives sans toutes ces références fallacieuses et galvaudées aux efficacités et autres valorisations, pour bâtir un modèle collectif à l'opposé du modèle individualiste et compétitif que l'on nous sert sous prétexte d'un existant saccagé. ■

## APPEL À CONTRIBUTIONS

Les auteurs de ce dossier, en lien avec le secteur International du SNESUP, souhaitent prolonger leur réflexion sur les réformes de l'ESR dans divers pays. Si certaines et certains connaissent plus particulièrement les fonctionnements, dérives, modifications de statuts ou d'établissements de leurs pays de coopération de recherche, merci de contacter les secteurs International ([international@snesup.fr](mailto:international@snesup.fr)) et Recherche ([recherche@snesup.fr](mailto:recherche@snesup.fr)).

1. VRS n° 418 : [www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/vrs418\\_high\\_res.pdf](http://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/vrs418_high_res.pdf), p. 26.

2. Cf. dossier de la VRS n° 419 : [www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/vrs419\\_hd.pdf](http://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/vrs419_hd.pdf), et communiqué de presse « Cneser plénier : le crépuscule des Comue » : [www.snesup.fr/article/cneser-plenier-le-crepuscule-des-comue-cp-du-26-novembre-2019](http://www.snesup.fr/article/cneser-plenier-le-crepuscule-des-comue-cp-du-26-novembre-2019).

3. VRS n° 418, op.cit., page 30.

4. N° 418 ibid. page 50.

5. N° 418, ibid. page 42.

6. N° 418, ibid. page 46.

7. N° 418, ibid. page 64.



# Une autre LPPR est possible

**En plus de quinze ans de réformes, nos conditions de travail et nos statuts se sont dégradés, nos droits et libertés ont été régulièrement bafoués, la démocratie universitaire a été mise en péril et perd partout du terrain, tout comme le maillage territorial de l'ESR (démocratisation de l'accès aux formations et du service public de la recherche en panne).**

Par le **SECTEUR RECHERCHE**

**L**es politiques qui sont à l'origine de la dégradation de l'ESR sur les quinze dernières années ne semblent pas remises en cause par les GT, ni même questionnées, et en cela elles bénéficient d'une remarquable continuité au fil des gouvernements qui se succèdent (on peut remonter le temps...). Il est pourtant devenu urgent de prendre en compte les acquis de la recherche sur la recherche, et de faire confiance aux analyses des chercheurs et enseignants-chercheurs eux-mêmes, pour corriger la restructuration des dispositifs de recherche en fonction de croyances erronées sur l'impact prétendument positif de la concentration, des « masses critiques » et de la concurrence à tout-va en matière de recherche.

## 1 % DU PIB DE DÉPENSES PUBLIQUES DE R&D

Une autre loi de programmation reste possible. Une loi qui garantirait les conditions d'un service public de l'ESR. Est-ce tabou de proposer une distribution équitable de moyens pérennes récurrents décents à des chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires, sans évaluation-sanction ? Voilà une question qui ne se pose pas en haut lieu !

Nous demandons depuis plus de quinze ans un véritable plan pluriannuel pour la recherche dans le prolongement du dernier, qui date de 1982\*, avec :

- une augmentation du budget de la recherche publique de 1 milliard d'euros (Md€) par an pendant dix ans pour atteindre 1 % du PIB de dépenses publiques de R&D ;
- des dotations de base des laboratoires de recherche qui permettent de financer leurs différents programmes avec un relèvement significatif à hauteur des deux tiers du budget ;
- en terme de budget global ESR, plus de 3,5 Mds€ par an, soit outre le milliard indiqué ci-dessus pour la recherche publique, 1 Md€ pour l'immobilier et 1,5 Md€ pour les établissements de l'enseignement supérieur ;
- une véritable reconnaissance de tous les personnels en activité, titulaires comme non titulaires ;

- via une revalorisation indiciaire pour toutes et tous et non par des primes discriminatoires et ne concernant qu'une minorité de collègues ;
- pour les EC, outre le rattrapage indiqué dans le projet du système de revoie, c'est aussi ne pas oublier la revalorisation de la grille indiciaire des MCF par prise en compte du doctorat (soit l'équivalent de 90 points d'indice ou environ 450 euros net par mois, du début à la fin de carrière) ; et une augmentation de l'indice maximal des PR (50 points d'indice).

## RÉAFFIRMER LE LIEN ENTRE ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

Le SNESUP-FSU s'oppose à toutes les mesures qui pourraient être introduites conduisant vers plus de précarité dans la recherche publique (les contrats dits « de mission » ou les *tenure tracks*), au renforcement du pilotage autoritaire de la recherche publique, à la généralisation des appels à projets, au renforcement de la compétition entre les équipes de la recherche qui produisent des inégalités incompatibles avec la dimension collective de nos missions de service public.

Il est au contraire nécessaire de réaffirmer le lien entre enseignement et recherche, conserver une diversité des profils EC afin qu'aucun domaine du savoir ne soit mis en jachère ou purement et simplement abandonné... Dans cette logique, il est aussi nécessaire d'augmenter le nombre des contrats doctoraux et d'allonger d'un an la durée de ces contrats. Il faut offrir à tous les enseignants-chercheurs la possibilité de bénéficier plusieurs fois dans leur carrière d'un congé (congé recherche conversion thématique – CRCT) et de délégations CNRS. Il faut mettre fin à la logique des politiques de sites qui concentrent l'essentiel des moyens, via les PIA notamment, sur les seuls territoires où le tissu socio-économique est le plus dense. Enfin, il faut d'urgence remettre à plat le crédit d'impôt recherche afin de supprimer les cadeaux aux entreprises qui ne font aucun effort pour l'embauche de docteurs (en favorisant à l'inverse les PME et entreprises de taille intermédiaire). ■

*Il est devenu urgent de prendre en compte les acquis de la recherche sur la recherche, et de faire confiance aux analyses des chercheurs et enseignants-chercheurs eux-mêmes*

\* [www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORF-TEXT000000691990&categorieLien=cid](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORF-TEXT000000691990&categorieLien=cid).